

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.054

L'An deux Mille Quatorze, le 28 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN  
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE  
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

Madame Nancy LEFEBVRE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN, POUR L'ANNEE 2014 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. Bernard GIRAUD

VOTE : 4 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération n° 13.231 en date du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 80.000 € (quatre-vingt mille euros) au profit de l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 80.000 € (quatre-vingt mille euros), portant la subvention globale à 160.000 € (cent soixante mille euros), d'approuver en conséquence l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 80.000 € (quatre-vingt mille euros) à l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan, portant la subvention globale à 160.000 € (cent soixante mille euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan, pour l'année 2014,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 avril 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS  
ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'ASSOCIATION  
« COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN (CFAR) »  
AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014

D'UNE PART,

ET

L'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 29 juillet 2010, sous le numéro W172003094, représentée par Monsieur Patrick LE GUINIO, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 20 décembre 2013, la Ville de ROYAN a octroyé une subvention de 80.000 € (quatre vingt mille euros) à l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR), pour l'année 2014.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 80.000 € (quatre-vingt mille euros) à *l'Association*, portant ainsi la subvention totale à 160.000 € (cent soixante mille euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à l'association.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique culturelle et d'animation de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 80.000 € (quatre-vingt mille euros) portant la subvention totale à 160.000 € (cent soixante mille euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'association*,  
Le Président,

Patrick LE GUINIO

Fait à ROYAN, le 15 mai 2014

*Pour la Ville de ROYAN*,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 mai 2014